

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 07 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le sept novembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 31 octobre 2016.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - Mme Christine GARNIER - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Georges BURBA - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18H11 à 01H04.
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18h11 à 01H04.
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 00H10 à 01H04.
Mme Lucile LHEUREUX donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 18H11 à 20H36.
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 00H10 à 01H04.
M. Antoine BACK donne pouvoir à Mme Laëtitia LEMOINE de 18H11 à 20H36.
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 00H10 à 01H04.
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 18H11 à 01H04.
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 00H10 à 01H04.
M. René DE CEGLIE donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 18H11 à 00H10.
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H11 à 01H04.
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H11 à 19H04.
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 00H10 à 01H04.
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FINOT de 18H11 à 20H36.
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER de 18H11 à 20H19.
M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H11 à 01H04.
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Georges BURBA de 18H11 à 01H04.
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H11 à 01H04.
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Vincent BARBIER de 00H10 à 01H04.
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H11 à 00H10.
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 00H10 à 01H04.
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 00H10 à 01H04.
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H11 à 18H45.

Absents excusés :

Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL de 18H45 à 01H04.

Secrétaire de séance :

M. Pierre MERIAUX

Discours introductif de M. le Maire.

Question orale du CCI C portant sur le plan vélo.

M. le Maire suspend la séance à 18h18 afin de donner la parole à M. BARBERYE .

Reprise de la séance à 18h22. Réponse de M. le Maire.

Question orale de M. CHAMUSSY portant sur le règlement des marchés.

Réponse de M. le Maire.

M. BREUIL, groupe Front National, quitte la salle du conseil municipal à 18h45.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 1-(126) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(235) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Aide humanitaire d'urgence aux populations haïtiennes.

Interventions : M. MACRET, M. SAFAR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 5000 euros au « Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour Haïti » de Cités Unies France, géré en lien avec la Cellule de crise du Ministère des Affaires étrangères, pour venir en aide aux collectivités locales haïtiennes,

- de demander à Cités Unies France de transmettre les bilans de l'utilisation de ces fonds

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 3-(199) - ENVIRONNEMENT - Rapport développement durable 2016

Interventions : M. FRISTOT, Mme SALAT, M. CAZENAVE, M. MONGABURU, M. le Maire.
M. SAFAR

- Le Conseil municipal prend acte, conformément à l'article L2311-1-1 du CGCT, du rapport sur la situation en matière de développement durable.

DELIBERATION N° 4-(15) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Rapport 2015 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Interventions : Mme TAVEL, Mme BOUKAALA, Mme BERANGER

- Conformément aux dispositions du décret n°2015-761 du 24 juin 2015, le Conseil municipal prend acte du rapport 2015 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, présenté en annexe à la délibération, en préalable à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

DELIBERATION N° 5-(158) - FINANCES - Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Interventions : M. SABRI, Mme MARTIN, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme COMPARAT, M. CAZENAVE, M. le Maire

Le Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu sur la base du rapport sur les orientations budgétaires et de l'ensemble des documents annexés à ce rapport.

DELIBERATION N° 6-(181) - URBANISME AMENAGEMENT - Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole (PLUi) – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi.

Interventions : M. le Maire,

M. le Maire suspend la séance à 21h57 afin de donner la parole à M. MAGNIER, Directeur de l'Urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole. Reprise de la séance à 22h25 .

Interventions : M. le Maire, M. FRISTOT , M. CHAMUSSY, Mme SALAT, Mme GARNIER

Le Conseil municipal prend acte, conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, qu'un débat s'est tenu sur la présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole (PLUi).

DELIBERATION N° 7-(123) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet de réhabilitation de la Tour Perret - Méthodologie et création des instances d'accompagnement du projet.

Interventions : Mme JULLIAN , M. le Maire , Mme CADOUX, M. CHAMUSSY

**Amendement déposé par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui ci est repoussé :
Pour : 7 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8
Rassemblement de la Gauche et de Progrès**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de lancer la démarche de projet dans la perspective de la restauration et de la mise en valeur de la tour Perret ;**
- de lancer l'étude d'AMO pour la faisabilité de la recherche de financements privés pour un montant maximum de 25 000 €TTC ;**
- d'approuver la méthode et le calendrier prévisionnel proposés ;**
- de valider le principe d'un comité d'experts dont les différentes composantes figurent dans la présente délibération ;**
- d'autoriser les recherches de financements privés indispensables à la mise en œuvre de cette opération ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur l'alinéa n° 3 : Pour : 50 - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

M. le Maire suspend la séance à 23h30 pour la pause repas. Reprise de la séance à 00h10.

DELIBERATION N° 8-(115) - URBANISME AMENAGEMENT - Approbation de l'avenant n° 12 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement - Approbation du dossier de clôture de l'opération d'aménagement et suppression de la ZAC de Bonne – Quitus à l'aménageur – Rétrocession par l'aménageur des parcelles et volumes à la Ville de Grenoble.

Interventions : M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant ci-annexé qui adapte la durée de l'opération en cohérence avec la clôture de la convention publique d'aménagement ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ;**
- d'approuver le dossier de clôture de la ZAC de Bonne présenté par la SPL SAGES ci-annexé et les écritures correspondantes, ainsi que le versement du solde créditeur à la Ville ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser la somme de 3 829 376 €, sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2016 ;**
 - d'acquérir à l'euro symbolique auprès de la SPL SAGES les parcelles et lots volumes réalisés sur la ZAC de Bonne, conformément au plan foncier ci-annexé et de les incorporer dans le domaine public ;**
- de donner quitus à l'aménageur ;**
- de prononcer, conformément à l'article R. 311-12 du code de l'Urbanisme, la suppression de la ZAC de Bonne au 31 décembre 2016 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole, pour mettre à jour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et pour restaurer sur l'ancien périmètre de la ZAC une part intercommunale de la taxe d'aménagement au taux de 5% ;**
- de procéder aux mesures de publicité conformément aux articles R.311-12 et R.311-5 du code de l'Urbanisme, c'est-à-dire : affichage en mairie pendant un mois, mention de l'affichage dans un journal diffusé dans le département et publication au recueil des actes administratifs de la ville de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50 - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 9-(204) - ENVIRONNEMENT - Organisation de la Biennale des villes en transition en 2017

Intervention : Mme JACTAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'organisation de la Biennale des villes en transition du 9 au 12 mars 2017 ;
- d'approuver les orientations données à la Biennale 2017.

Délibération : Adoptée

Pour : 50 - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 10-(236) - DEPLACEMENTS - Réaménagement de l'échangeur du Rondeau et de l'autoroute urbaine A 480 –Protocole d'intention entre l'Etat, le Département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole et la société AREA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir le protocole d'intention entre l'Etat, le Département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole et la société AREA pour le réaménagement de l'échangeur du Rondeau et de l'autoroute urbaine A 480,
- le retrait du recours en annulation du décret du 21 août 2015 déposé devant le Conseil d'Etat le 20 février 2016,
- d'appuyer le lancement de l'étude d'un plan d'actions partenarial visant à promouvoir et développer le covoiturage,
- de demander à ce que les communes riveraines soient conviées à participer au comité de pilotage mis en place pour le réaménagement de l'échangeur du Rondeau et de l'autoroute urbaine A 480.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(178) - VILLE DE DEMAIN - Projet européen City-zen : amendement et mise en œuvre opérationnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'intégration de l'ALEC - Association Locale de l'Energie et du Climat de la métropole grenobloise – au sein du consortium City-zen afin de renforcer le volet « sensibilisation et accompagnement des habitants » et de réaliser une centrale photovoltaïque en autoconsommation ;
- d'approuver l'intégration de Grenoble Alpes Métropole au sein du consortium City-zen, en cohérence avec ses compétences en matière d'énergie et d'habitat, pour contribuer à la réalisation du schéma directeur de l'énergie et de la campagne MurMur2 ;

- d'approuver l'intégration de la SEM InnoVia en tant que tiers-partie de la Ville, au bénéfice du projet démonstrateur « réseau d'exhaure de la Presqu'île » ;
- d'approuver la convention financière entre la ville de Grenoble et la SEM InnoVia ;
- d'effectuer un premier versement de 165 000 € à la SEM InnoVia pour le réseau d'exhaure, sur un montant total de 530 800 € d'aide allouée par la Commission Européenne ;
- de modifier le périmètre des rénovations éligibles du parc social au profit d'opérations figurant dans le Plan Stratégique de Patrimoine des bailleurs et/ou présentant une typologie intéressante pour rendre duplicable ces opérations exemplaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention ou document afférent à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(201) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions et acquisitions de biens immobiliers.

**Amendement déposé par M. FRISTOT, celui ci est adopté.
Pour : 50 - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à Mme Fadia MENER un studio, situé 4 rue André Chevallier, au prix de 33 280 euros, conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'acquérir à l'euro symbolique auprès d'ACTIS un tènement d'environ 26 m² et un autre d'environ 122 m², à détacher de la parcelle cadastrée section EH n°39, conformément aux clauses et conditions de la notice 2 ci-annexée ;
- de modifier l'assiette du bail à construction consenti en 1987 par la Ville à ACTIS sur les immeubles cadastrées section EN n°155 et situés rue Général Mangin, allée du parc Georges Pompidou et rue John Kennedy, conformément aux clauses et conditions de la notice 3 ci-annexée ;
- de constater la désaffectation de l'usage du public d'une partie de cour situé devant l'immeuble du 2 rue du Vercors, pour une contenance d'environ 40 m²,
- de prononcer le déclassement du domaine public de cette même cour,
- de céder à ACTIS ladite cour préalablement désaffecté et déclassé, conformément aux clauses et conditions de la notice 4 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée

Pour : 50 - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 13-(179) - ENVIRONNEMENT - Convention entre l'Office National des Forêts, Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour l'implantation d'hôtels à insectes sur des parcs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention entre L'O.N.F., Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour l'implantation, sur le territoire de la commune, d'un hôtel à insectes sur le site de la Caserne de Bonne.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(176) - ENVIRONNEMENT - Association MNEI - Avenant à la convention d'objectifs 2016

Interventions : Mme LHEUREUX, M. CHAMUSSY, Mme BOUKAALA, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2016 tripartite entre la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et la ville de Grenoble;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 50 - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 15-(150) - FINANCES - Budget principal : Décision Modificative n°2-2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

- 843 639 € en dépenses et recettes de fonctionnement

- 2 774 497 € en dépenses et recettes d'investissement

- de décider de constituer une nouvelle provision pour risque de 1 200 000 € relative au contentieux Vinci ;

- de préciser que, les contentieux liés au budget annexe Stationnement étant antérieurs à la date du transfert de la compétence stationnement en ouvrages à la Métropole, les provisions pour risques et charges constituées sur ce budget annexe doivent être intégrées au budget principal ;
- de constituer une provision pour risque de 100 000 € liée aux contentieux d'une partie du personnel du GIE AGIR porté devant la juridiction des Prud'hommes ;
- de constituer une provision pour risque de 100 000 € liée aux contentieux d'une partie du personnel de l'association Palais des Sports porté devant la juridiction des Prud'hommes ;
- de faire varier les subventions exceptionnelles aux budgets annexes de +13 981 € pour le budget annexe Cuisine Centrale, de + 20 720 € pour le budget annexe Self Clemenceau, de + 78 702 € pour le budget annexe Activités Économiques et de + 80 000 € pour la régie Lumière.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 16-(155) - FINANCES - Budgets annexes : Décision modificative n°2-2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de 13 981 € en section de fonctionnement et 45 692 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de 20 720 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Activités Économiques qui s'équilibre à hauteur de 78 702 € en section d'exploitation et de 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire,
- d'instituer pour le budget annexe Activités Économiques une provision de 34 066 € pour dépréciation de compte de tiers.
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Teisseire JO qui s'équilibre à hauteur de 83 688 € en section de fonctionnement et 83 688 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Mistral Eaux-Clares qui s'équilibre par mouvement entre chapitre de la section de fonctionnement sans variation de la section de fonctionnement ni de la section d'investissement selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 17-(156) - FINANCES - Budget Régie Lumière : Décision modificative n°2-2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget de la Régie Lumière, régie à autonomie financière. Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 80 000 € en section de fonctionnement et 80 000 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 18-(218) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Modification des statuts de la SPL Alpexpo

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les nouveaux statuts de la SPL ALPEXPO ci-annexés ;

- d'autoriser le représentant de la ville de Grenoble à l'assemblée générale de la SPL à voter ces statuts ;

- de poursuivre les études dans la perspective d'un transfert de l'équipement à la Métropole.

Délibération : Adoptée

Pour : 49 - Contre : 6 Les Républicains -UDI et Société Civile

Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST) + 1 Les Républicains -UDI et Société Civile (M. CHAMUSSY)

DELIBERATION N° 19-(219) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Contrat de délégation de service public entre la SPL Alpexpo et la ville de Grenoble

Intervention : M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- du principe d'une délégation de service public pour l'équipement Alpexpo ;
- d'approuver le projet de contrat entre la ville de Grenoble et la SPL Alpexpo ;
- d'autoriser le Maire de Grenoble à signer le nouveau contrat de délégation de service public avec la SPL Alpexpo.

Délibération : Adoptée

Pour : 49 - Contre : 6 Les Républicains -UDI et Société Civile

Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST) + 1 Les Républicains -UDI et Société Civile (M. CHAMUSSY)

DELIBERATION N° 20-(186) - FINANCES - Remboursements entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble au titre des marchés et de l'Esplanade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la somme de 541 160,65 euros que Grenoble-Alpes Métropole doit rembourser à la ville de Grenoble
- d'approuver la somme de 84 472 euros que la Ville de Grenoble doit rembourser à Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(159) - FINANCES - Transfert des soldes du budget annexe Stationnement vers la Métropole dans le cadre du transfert de compétences

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert à Grenoble-Alpes Métropole des excédents liés à la compétence parcs de stationnement, soit un solde positif de 2 764 244,56 euros ;

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(160) - FINANCES - Correction des soldes liés à la clôture de la REG et de la REP dans le cadre du transfert de la compétence Eau à la Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, conformément à la décision modificative n°2, la correction des résultats de la REG par diminution du chapitre 001 des recettes de la section d'investissement pour mettre en conformité les modalités de provisionnement ;
- d'autoriser le Maire à encaisser un reversement de la Métropole d'un montant de 1 486 129,70 €, conformément au trop versé initialement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 23-(192) - FINANCES - Garantie d'emprunt accordée à la Régie du Téléphérique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à garantir l'emprunt sus-indiqué, que la Régie du Téléphérique va contracter auprès de la Banque Populaire des Alpes, selon les conditions décrites ci-dessus, pour la somme de 300 000 €. Cette garantie est accordée à hauteur de 150 000 €, soit 50% de l'emprunt. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt. Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;
- qu'au cas où la Régie du Téléphérique, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec la Régie du Téléphérique une convention dont la signature conditionne l'octroi du prêt et précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et la Régie du Téléphérique ;
- que la ville de Grenoble s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt conclu par la Régie du Téléphérique, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(116) - FINANCES - Admission en non valeur (ANV) des produits irrécouvrables des années antérieures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'admettre en non-valeur les produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale pour un montant de 162 803,20 Euros,

- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 25-(103) - FINANCES - Budget principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2016

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

Commission Ville durable

ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE	65 800,00
GRENOBLE ALPES METROPOLE / METRO	3 750,00
TOTAL ARTICLE	69 550,00

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ressources

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES (UGA)	2 000,00
ANCIENS DESCENDANTS & AMIS DU MAQUIS DE L'OISANS & SECTEUR 1	400,00

Commission Ville durable

ALPES AUTOPARTAGE	25 000,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	915,00
LES AMIS DES BOITES A VELO GRENOBLE	2 000,00
INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT	165 000,00
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT (SDH)	300 000,00

Commission Ville émancipatrice

ASPTT ATHLETISME	10 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	8 000,00
COLJOG - CONSERV. OBSERVATOIRE LABO JEUX OLYMPIQUES GRENOBLE	10 000,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE (CFBG)	2 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	22 000,00
GRENOBLE BASKET 38	2 100,00
GUC ATHLETISME	10 000,00
GUC GRENOBLE SKI	2 500,00
NAUTIC CLUB ALP 38	6 000,00
COMPAGNIE PASCOLI - ASS TERMINAL DANSE	3 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	25 000,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	1 050,00
ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE (AAAMI)	1 800,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	30 160,00
BIG BANG BALLERS FRANCE	2 000,00
CAP BERRIAT	11 255,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	1 772,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	15 192,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	20 644,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	2 500,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	13 000,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	500,00
COOP SCOL AMPERE MAT	1 394,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	1 050,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	2 000,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	1 625,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	500,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	450,00
COOP SCOL BEAUVERT ELEMENTAIRE	800,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	500,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	800,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	1 000,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	300,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	750,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	500,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN MATERNELLE	952,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	381,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	800,00
COOP SCOL GRAND CHATELET MATERNELLE	800,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	800,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	200,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	350,00
COOP SCOL JEAN MACE MIXTE	2 100,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	1 250,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	1 250,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER	850,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	2 800,00

COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	250,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	978,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	600,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	1 240,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	300,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	1 400,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	1 450,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	2 500,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	1 105,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	1 400,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	1 096,00
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	1 400,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	500,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	600,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	600,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	600,00
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	350,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	400,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	900,00
COOP SCOL ST LAURENT MATERNELLE	300,00
ECHIQUEUR GRENOBLOIS	6 000,00
ENFANTINE	8 332,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	2 300,00
HISTOIRES DE...	2 500,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	8 000,00
LA CORDEE	47 200,00
LE PLATEAU	21 723,00
LE STUD	5 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	4 000,00
MAISON DES JEUX ASS	10 963,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	32 292,00
ME BACHELARD	18 100,00
ME CLOS D'OR	16 068,00
ME PREMOL	14 252,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	11 885,00
MJC ALLOBROGES	23 140,00
MJC ANATOLE FRANCE	19 350,00
MJC EAUX CLAIRES	34 908,00
MJC LUCIE AUBRAC	14 429,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	28 600,00
MJC MUTUALITE	18 066,00
MJC PARMENTIER	39 292,00
MJC PREMOL	6 300,00
OSMOSE ASSOCIATION	8 000,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	4 000,00
CULTURE ET DEVELOPPEMENT	17 000,00
FONDS SOLIDARITE SIDA AFRIQUE	10 000,00
INTERSTICES	500,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE	5 000,00
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	15 000,00
SATE ATRE	2 000,00
TETRAKTYS - COOPERATION DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS	6 500,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

AAPPUI-AIDE AUX PERSONNES PAR UNE INTERVENTION	2 808,00
--	----------

ECOLE DE LA PAIX	10 000,00
GRENOBLE SOLIDARITE	40 420,00
LA MAISON DES FAMILLES	4 000,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	7 694,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	1 000,00
A BIENTOT J'ESPERE	2 000,00
ADATE	2 000,00
ALPESOLIDAIRES	5 000,00
AMIS SANS FRONTIERES ISERE	500,00
ARC EN CIEL FRANCE MAGHREB	1 500,00
ASSO DE GESTION POUR LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS	2 900,00
CITOYENS INDEPENDANTS DE LA VILLE DE GRENOBLE (ACCIG)	
ATELIER SOLIDAIRE	2 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	2 000,00
BAJATIERE	
CLUB NINON VALLIN	400,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	1 200,00
COLLECTIF POINT BARRE PHOTO	1 200,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	2 000,00
CONTACT ISERE	800,00
ECHANGE'HEURES	3 400,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	1 500,00
LA RADIO DE MALHERBE GRENOBLE	1 500,00
LE REFUGE	15 000,00
LES MACHINES	3 000,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION DE GRENOBLE	3 000,00
MIX'ARTS	600,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	2 550,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	2 500,00
PLANETE SCIENCES RHONE-ALPES	1 500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	2 000,00
UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS	5 000,00
UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE	800,00
UNION DE QUARTIER SAINT LAURENT RIVE DROITE	4 000,00
CENTRE DE LOISIRS DE LA JEUNESSE DE L'AGGLOMERATION	2 000,00
GRENOBLOISE	
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	20 000,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION DE GRENOBLE	1 200,00
AGARO - GRENOBLOISE D'AIDE A LA RECHERCHE EN ONCOLOGIE	2 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)	5 000,00
ASCOP (ASSOCIATION POUR LA SANTE ET LA CONDITION PHYSIQUE)	800,00
ASS READAPTATION DEFENSE DEVENUS SOURDS-ARDDS	500,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX	1 400,00
DE L'ISERE- ADIMCP	
DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX (ADMV)	500,00
DIABETIQUES DE L'ISERE (AFD 38)	2 500,00
DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE GRENOBLE	1 000,00
FONDATION GEORGES BOISSEL	12 200,00
GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS	500,00
(GAGE)	
GROUPEMENT RHONE ALPES DES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES	3 000,00
(GRAL)	
HAND'AMITIE MEYLAN	1 000,00
HANDI CAP EVASION 38	500,00
LOCOMOTIVE ASS	1 200,00
MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE LA ROSERAIE	1 400,00
ODPHI - OFFICE DPTAL DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ISERE	1 900,00
PARENTS ENSEMBLE ASS	400,00

PROMETHEE ALPES RESEAU	2 000,00
RECHERCHE & RENCONTRES/LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT - SUICIDE	1 500,00
REPERAGES ASS.	2 000,00
TEMPO	3 000,00
TERRE DE SIENNE	1 500,00
VALENTIN HAUY ASS	1 200,00
VIVRE SANS ADDICTION-ALCOOL-VSA2	500,00
TOTAL ARTICLE	1 406 131,00
TOTAL BUDGET	1 475 681,00

Délibération : Adoptée

Pour : 42 - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Votes séparés :

- Sur la subvention UNIVERSITE GRENOBLE ALPES (UGA) : Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme COMPARAT)

- Sur la subvention REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE : Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA)

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. COUTAZ, Mme MARTIN, M. DE CEGLIÉ, Mme BERNARD, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, M. MACRET, Mme BOILEAU, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, M. MALBET, Mme BERANGER.

DELIBERATION N° 26-(234) - ANIMATION - Marché de Noël - du 23 novembre au 24 décembre 2016 - convention d'occupation du domaine public et tarifs associés Square Docteur Martin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public liant les exposants du square Docteur Martin à la ville de Grenoble (annexe 1) ;

- d'approuver les tarifs associés pour les emplacements square Docteur Martin pour l'année 2016 et précisés dans l'annexe 2 de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(55) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : demande de remise gracieuse concernant la délibération n°54-E028 du 19 octobre 2015 relative à la mise à disposition du Palais des Sports à l'Entente Sud Isère Piste.

Interventions : M. SAFAR, M. BERTRAND, M. CHAMUSSY, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser une remise gracieuse de 19 617,60 € à l'Entente Sud Isère Piste.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 28-(164) - DOMAINE PUBLIC - Sous-sol et rez-de-chaussée du Palais de l'Université – Conventions cadre d'occupation du domaine public

Interventions : Mme BOUKAALA , M. CHAMUSSY , M. BERTRAND , M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des deux conventions cadres fixant les modalités d'utilisation des locaux décrits en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions cadre, jointes en annexe.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 29-(175) - PERSONNEL MUNICIPAL - Création nouveaux contrats Adultes Relais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la ville de Grenoble à mettre en place des contrats adultes relais à compter du 1^{er} janvier 2017.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 30-(101) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remise de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder une remise gracieuse de dette à un agent territorial d'un montant de 598,13 euros.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(138) - PERSONNEL MUNICIPAL - Demande de protection fonctionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :
- faits en date du 12/07/2016
- faits en date du 01/09/2016

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(154) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 33-(232) - PERSONNEL MUNICIPAL - télétravail : phase expérimentale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver :
 - le règlement sur le télétravail
 - le formulaire de demande de télétravail
 - la convention tripartite portant sur le télétravail

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(213) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - délibération cadre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le montant de l'indemnité journalière à hauteur maximum de :
 - 2 repas à hauteur de 15,25 euros maximum par repas ;
 - 60 euros maximum par nuitée en province ;
 - 90 euros par nuitée à Paris, en Ile de France et dans les villes de plus de 100.000 habitants et en province dès lors que des circonstances particulières le justifient (notamment lors de Festivals).
- de rappeler que le mode de transport en commun (train) et en seconde classe pour les trajets de moins de 3 heures est privilégié (Cf. délibération 51-E015 du 26 mai 2014) ;
- de rappeler que les déplacements hors France Métropolitaine se font aux frais réels ;
- de rappeler qu'une délibération autorise ces mandats spéciaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 35-(212) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus

Amendement déposé par Mme TAVEL, celui ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 42 - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

Un amendement oral est proposé par Mme TAVEL, celui ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 42 - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Rencontre avec Mme Chiara APPENDINO, Maire de Turin

- le 9 septembre 2016 à Turin – E. PIOLLE

45^{ème} rencontre ARTHESEE, thème : Une soirée en béton

- le 29 septembre 2016 à Villefontaine – M. JULLIAN

Conseil d'Administration de l'Agence France Locale
- le 30 septembre 2016 à Paris – H. SABRI

Rencontre avec M. Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental de Gironde.
Visite projet DARWIN
- les 5 et 6 octobre 2016 à Bordeaux – E. PIOLLE

Conseil d'Administration du Conseil National du Conseil national des communes «Compagnon de la Libération»
- le 7 octobre 2016 à Paris – M. JULLIAN

Forum de la Civic Tech française
- les 7 et 8 octobre 2016 à Paris – P. CLOUAIRE

Convention des Maires pour l'énergie et le climat
- les 11 et 12 octobre 2016 à Bruxelles – V. FRISTOT

Commission sécurité France Urbaine
- le 12 octobre 2016 à Paris – E. MARTIN

Conseil d'Administration du Réseau Français des Villes Santé de l'OMS
- les 12 et 13 octobre 2016 à Paris – M. JACTAT

Annnonce des résultats d l'AMI « Immeubles à vivre bois » avec présentation des sites lauréats d'ADVBOIS
- le 17 octobre 2016 à Paris – V. FRISTOT

Rencontre Régionales des Territoires Innovants LES INTERCONNECTES
« Modernisation, Simplification, Open Data » Quelles opportunités pour ma collectivité ?
- le 21 octobre 2016 à Paris – L. COMPARAT

Colloque « le phénomène urbain : un atout pour le futur » au Sénat
- le 21 octobre 2016 à Paris – E. PIOLLE

Réunion d'information pour tous les jurys VAE (validation des acquis) CEFEDM Rhône-Alpes
- le 3 novembre 2016 à Lyon– C. BERNARD

Séminaire «les monnaies locales, des innovations pour l'économie des territoires»
- le 4 novembre 2016 à Chambéry – A. S. OLMOS

Journée sur les enjeux en terme de démocratie locale et rencontre avec les acteurs locaux
- le 5 novembre 2016 à Saillans (Drôme) – P. CLOUAIRE

3^{ème} Rencontre Internationale des Territoires de coresponsabilité organisée par TOGETHER
- du 3 au 6 novembre 2016 à Bruxelles – M. GIROD DE L'AIN

1ères Rencontres des Villes et Territoires urbains sur le thème de la transition énergétique
- le 8 novembre 2016 à Lyon – V. FRISTOT

Conférences «les notes de scrutin fabriquent ils les résultats ? »
- le 8 novembre 2016 à Lyon – P. CLOUAIRE

Cérémonies commémoratives de la mort du Général de Gaulle
- les 8-9 novembre 2016 à Colombey les deux églises – M. JULLIAN

Séminaire d'échange Grenoble/Barcelone «Avenir énergétique»
- les 9-10 novembre 2016 à Barcelone (Espagne) – V. FRISTOT

Rencontre nationale du Club des Territoires Un Plus Bio
- les 9-10 novembre 2016 à Paris – S. DJIDEL

Séminaire sur le BREXIT «quelle conséquence du BREXIT sur le jumelage»
- du 11 au 14 novembre 2016 à Oxford (Angleterre) – P. CLOUAIRE

Assises Nationales de la BIO 2016
- le 14 novembre 2016 à Paris – S. DJIDEL

Voyage d'étude Tech Shop thématique de l'Innovation dans la ville
- les 17 et 18 novembre 2016 à Ivry s/Seine-Lille – P. CLOUAIRE

Voyage d'étude Tech Shop thématique de l'Innovation dans la ville
- les 17 et 18 novembre 2016 à Ivry s/Seine-Lille – R. DE CEGLIE

Voyage d'étude Tech Shop thématique de l'Innovation dans la ville
- les 17 et 18 novembre 2016 à Ivry s/Seine-Lille – M. BOILEAU

XXIème Etats Généraux des Elus Locaux Contre le Sida
- du 28 au 30 novembre 2016 à Paris – E. CARROZ

3èmes Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne
- du 29 novembre au 3 décembre 2016 à Erevan (Arménie) – B. MACRET

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les
Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 36-(174) - ADMINISTRATION GENERALE - Construction d'un groupe scolaire sur le site Hareux : convention entre la ville de Grenoble et l'entreprise SDE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de remboursement d'eau entre la Ville et la société SDE sur le site du groupe scolaire Ernest Hareux à Grenoble pour les consommations de la fourrière municipale durant la réalisation du chantier de construction ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(177) - ADMINISTRATION GENERALE - Signature d'un protocole transactionnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel, joint en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(198) - ADMINISTRATION GENERALE - Facturation et fixation des tarifs des photocopies à la Maison des Associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la mise en place du paiement des photocopies à la MDA par les utilisateurs, à partir d'un seuil dont le montant est fixé à 5€**
- la fixation du tarif fixé à 10 centimes d'euros la copie, format A4 noir et blanc ; une copie A3 ou recto-verso équivalent à deux A4. La facturation sera faite annuellement.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50 - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 39-(189) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Création de la commission d'appel d'offres dédiée à la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'école Flaubert et élection de ses membres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres spécifique pour la procédure de concours de maîtrise d'œuvre de la construction de l'école Flaubert

3 listes de candidats sont présentées.

Liste « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » :

Titulaires

Mme Maud TAVEL

M. Vincent FRISTOT

M. René DE CEGLIÉ

Mme Christine GARNIER

M. Emmanuel CARROZ

Suppléants

Mme Martine JULLIAN

Mme Lucille LHEUREUX

M. Sadok BOUZAIENE

Mme Elisa MARTIN

Mme Claire KIRKYACHARIAN

Liste « Rassemblement de la Gauche et de Progrès »

Titulaire

M. Paul BRON

Suppléant

Mme Sarah BOUKAALA

Liste « Les Républicains -UDI et Société Civile »

Titulaire

Mme Bernadette CADOUX

Suppléant

M. Vincent BARBIER

Conformément à l'article L-2121-21 du CGCT il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public.

- Nombre de votants : 54

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 3 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme TAVEL, M. FRISTOT, M. DE CEGLIÉ).

- Suffrages exprimés : 54

- Quotient électoral : 10,8

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

Liste « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » : 39 voix (Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)

Liste « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » : 8 voix (Rassemblement de la Gauche et de Progrès)

Liste « Les Républicains -UDI et Société Civile » : 7 voix (Les Républicains -UDI et Société Civile)

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 3 sièges.
- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.
- La liste Les Républicains -UDI et Société Civile obtient 1 siège.

Ainsi sont élus en qualité de titulaires :

- Mme Maud TAVEL
- M. Vincent FRISTOT
- M. René DE CEGLIÉ
- M. Paul BRON
- Mme Bernadette CADOUX

Ainsi sont élus en qualité de suppléants :

- Mme Martine JULLIAN
- Mme Lucille LHEUREUX
- M. Sadok BOUZAIENE
- Mme Sarah BOUKAALA
- M. Vincent BARBIER

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(217) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Amélioration et exploitation des biens de Grenoble et de l'agglomération (ALPEXPO) - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Alpexpo pour l'exercice 2015, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 50 - Abstention : 6 Les Républicains -UDI et Société Civile

Ne prend pas part au vote : 1 Les Républicains -UDI et Société Civile (M. CHAMUSSY)

DELIBERATION N° 41-(121) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML Compagnie de chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise -rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2014-2015(du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2014, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 50 - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 42-(229) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Grenoble Habitat pour l'exercice 2015, en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 50 - Contre : 6 Les Républicains -UDI et Société Civile

Ne prend pas part au vote : 1 Les Républicains -UDI et Société Civile (Mme BERANGER)

DELIBERATION N° 43-(207) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SEM-T38 rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au CA de la société pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Territoires 38 pour l'exercice 2015 conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 50 - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 44-(222) - CONTROLE DE GESTION - Isère Aménagement- Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil de d'administration de la société pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Isère Aménagement pour l'exercice 2015 en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 50 - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 45-(216) - CONTROLE DE GESTION - Rapport annuel du délégataire du service public pour l'exploitation et l'entretien des équipements : Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès, pour l'année 2015.

- Le Conseil municipal prend acte, en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport annuel du délégataire du service public du site ALPEXPO (Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès), pour l'exercice 2015.

DELIBERATION N° 46-(124) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble pour l'exercice 2014/2015 (du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015).

- Le Conseil municipal, en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte du rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble, pour l'exercice 2014/2015 (du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015).

DELIBERATION N° 47-(228) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - ACTIS - Rapport d'activité et compte financier de l'exercice 2015

- Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité et du compte financier de l'Office Public de l'Habitat ACTIS pour l'exercice 2015, en application de l'article R2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION N° 48-(220) - CONTROLE DE GESTION - E.P.I.C. Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Rapport d'activité et compte financier 2015

- Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité et du compte financier de l'EPIC Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille pour l'exercice 2013.

DELIBERATION N° 49-(122) - CONTROLE DE GESTION - Etablissement public administratif Régie Ciel (anciennement Chaufferie-Ciel) - Comptes financiers et rapport d'activité 2015.

- Le Conseil municipal, en application de l'article R2221-60 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte des comptes financiers et du rapport d'activité de la Régie Chaufferie-Ciel pour l'exercice 2015.

DELIBERATION N° 50-(148) - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à disposition de services de la Métropole auprès de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition de services,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services de la Métropole auprès de la ville de Grenoble et tout document y afférent.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(165) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Soutien financier au projet d'équipement en panneaux solaires de l'école de sport de Sevan, dans le cadre de la coopération entre les Villes de Grenoble et Sevan - Avenant financier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné, un avenant financier d'un montant de 5 000 euros, au titre de l'année 2016, pour la réalisation du projet d'installation de panneaux solaires pour l'école de sport de Sévan dans le cadre de la coopération entre les Villes de Grenoble et Sévan,

- que ce montant est intégré à la délibération générale d' « affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(131) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Culture et développement au titre de l'année 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Culture et Développement, ci-annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Culture et Développement ;

- de verser une subvention de 17.000 € à l'association Culture et Développement, au titre de l'année 2016, à la fois pour le fonctionnement de la structure et pour les deux projets proposés s'inscrivant l'un davantage sur le territoire grenoblois et l'autre en partenariat avec Ouagadougou.

- que ce montant est intégré à la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(130) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant financier à la convention passée entre la Ville de Grenoble et le Planning familial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le Maire, ou son représentant légal, à signer l'avenant ci-annexé**
- **d'autoriser le versement de la subvention de 15 000 euros au Planning familial**
- **que ce montant est intégré à la délibération générale d' "affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(171) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de coopération décentralisée entre la Ville de Sevan (Arménie) et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention triennale 2017-2019 entre la Ville de Sevan et la Ville de Grenoble, ci-annexée**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(112) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention-cadre de coopération décentralisée entre la Ville de Ouagadougou et la Ville de Grenoble pour la période 2016-2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération entre la Ville de Ouagadougou et la Ville de Grenoble sur les projets cités ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la Convention entre la Ville de Grenoble et la Ville de Ouagadougou au Burkina Faso.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(168) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble : attribution du label d'intérêt national à l'exposition Vassily Kandinsky par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le Ministère de la Culture et de la Communication ;

- d'autoriser Monsieur la Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(143) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Dispositif "Pack Loisirs" - Convention avec le Département de l'Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention en annexe, pour l'affiliation du Théâtre municipal au dispositif «Pack Loisirs» ;

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'affiliation avec le Département de l'Isère.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(111) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat avec la Banque Populaire des Alpes pour la Nocturne des étudiants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(162) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels - Conventions financières et avenant - exercice budgétaire 2016 - Subvention d'investissement d'un montant de 35 000 € à l'association "Musiques Créatives du Sud- Alma Musique".

Interventions : M. CHAMUSSY, Mme BOUILLON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et avenant joints en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur la subvention à l'association "Musique Créatives du Sud-Alma Musique" :
Pour : 50 - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 60-(167) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Isère et l'association "Centre National d'Art Contemporain-Le Magasin".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2016 entre l'État (Ministère de la Culture et de la Communication), la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Isère, la ville de Grenoble et le «Centre National d'Art Contemporain - Le Magasin» (CNAC) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les partenaires l'avenant n° 1 joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(195) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien au monde associatif - Conventions de mises à disposition de locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(193) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et un Tramway nommé Culture

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et un Tramway nommé Culture, jointe en annexe;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(136) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Musée de Grenoble – Conservatoire à rayonnement régional - Convention de partenariat entre l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) et la ville de Grenoble, relative au "plan régional de conservation partagée des périodiques en Rhône-Alpes".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) et la ville de Grenoble pour le plan régional de conservation partagée des périodiques en Rhône-Alpes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(80) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement d'une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) d'Eybens - année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant la participation de la ville de Grenoble aux frais de scolarisation des élèves grenoblois en ULIS à Eybens en 2015-2016.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(205) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participations 2015-2016 des communes aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant des enfants non grenoblois dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes concernées les conventions relatives à leur participation aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant dans une ULIS des enfants résidant sur leur territoire, pour l'année scolaire 2015-2016 (1094 €par enfant).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(79) - PARCOURS EDUCATIF - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations Jeunesse et associations ressources pour l'année 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association KIAP la convention d'objectifs jointe en annexe 3 ;

- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIÉ, Mme BERNARD, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. CHASTAGNER, Mme BOILEAU, M. MALBET

DELIBERATION N° 67-(78) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer deux bourses FIJ, pour le montant indiqué, à l'association et à la personne dont les noms et les descriptifs des projet figurent à l'annexe 1 ;

- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 13 personnes dont les noms figurent en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur le Fonds Initiatives Jeunesse :

Pour : 50 - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 68-(142) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Confédération Syndicale des Familles - CSF Union Départementale pour les années 2016 et 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens, et ceux de la convention de mise à disposition de locaux, ci-annexées, conclues pour les années 2016 et 2017 entre la ville de Grenoble et la Confédération Syndicale des Familles-Union départementale, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;

- d'attribuer une subvention de 2 000€ à la Confédération Syndicale des Familles – Union Départementale, relative à l'action Jardin Partagé Dullin / Malherbe pour 2016 ;

- d'attribuer une subvention de 13 000 euros à la Confédération Syndicale des Familles-Union départementale, correspondant au solde de l'engagement total 2016, au titre des ateliers éducatifs réalisés, comme indiqué dans la délibération d'attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations Jeunesse et associations ressources (N°79) présentée à ce même Conseil.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(208) - MONTAGNE - 18èmes Rencontres du cinéma de montagne. Conventions de partenariat et précision tarif carte M'RA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions ci-jointes entre la ville de Grenoble et la Communauté de Commune de la Matheysine pour le compte de l'Office Tourisme de l'Alpe du Grand Serre, le Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble (BGAG), la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne (FFCAM), le Dauphiné Ski Alpinisme, la Banque Populaire des Alpes, Petzl, Millet Mountain Group SAS, Salewa France Dynafit, Au Vieux Campeur, Allibert Trekking, la librairie Arthaud, Expé Spelemat, France Bleu Isère, Télé Grenoble, ALICES, la SEMITAG, la Coordination Montagne, le Fodacim, Montagne Magazine Nivéales Médias, l'Office de tourisme de Grenoble Alpes Métropole, l'Hôtel Mercure Grenoble Centre, le Festival international du film d'Autrans, le Festival Fontaine en Montagne, la Ligue de Protection des Oiseaux, Odoxo, Montagne et Sciences et le Club Alpin Français Jeunes en Montagne.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

- d'approuver l'octroi d'accréditations et d'invitations aux partenaires tels que définies dans les conventions.

- d'autoriser la délivrance de places gratuites au jeu concours organisé conjointement entre le Festival du Film International d'Autrans, le Festival Fontaine en Montagne et les 18^{ème} Rencontres du Cinéma de Montagne.

- d'autoriser l'encaissement des cartes M'RA en plein tarif.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(106) - SPORT - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association C.O.L.J.O.G dans le cadre du projet « 50 ans des JO de 1968 »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association C.O.L.J.O.G dans le cadre du projet « 50 ans des Jeux Olympiques de 1968 » ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ;**
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération d'affectation générale de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(88) - SPORT - Convention et avenants financiers aux conventions générales d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif pour l'exercice 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention générale d'objectifs et de moyens avec l'association Nautic Club ALP'38 ainsi que les avenants financiers avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention générale d'objectifs et de moyens avec l'association Nautic Club ALP'38 ainsi que les avenants financiers avec les associations annexés à la présente délibération ;**
- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(64) - SPORT - Mise à disposition des équipements sportifs municipaux utilisés par les collèges pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) – Convention-cadre établie entre le Département de l'Isère, les collèges de l'agglomération grenobloise et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le dispositif applicable au conventionnement relatif à l'utilisation d'équipements sportifs par les collèges publics à compter du 1^{er} janvier 2017 ;**
- **d'approuver la convention-cadre, jointe en annexe, à signer entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et les collèges de l'agglomération grenobloise, relative à l'utilisation des équipements sportifs et à la participation financière du Département de l'Isère ; elle est conclue pour une année civile et sera renouvelable tacitement dans la limite de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(145) - SPORT - Organisation d'actions socio-sportives pour le collège Lucie Aubrac (Année scolaire 2016-2017).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les dispositions du projet de convention avec le collège Lucie Aubrac pour la mise en place d'actions socio-sportives dans cet établissement pendant l'année scolaire 2016-2017 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(133) - ACTION SOCIALE - Versement d'une subvention dans le cadre de la Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique (année 2016) - avenant financier - année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve /Village Olympique, au titre de l'année 2016, une subvention de 20 000 €pour l'expérimentation de l'extension du dispositif de "médiation de nuit" sur le Village Olympique,

- d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA)

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme RAKOSE, Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE

DELIBERATION N° 75-(120) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la précarité sociale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association Les Restaurants et Relais du Cœur,

- d'autoriser le versement à l'Association Les Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de projet de 1 000€pour l'année 2016,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et Grenoble Solidarité,

- d'autoriser le versement à Grenoble Solidarité d'une subvention de projet de 40 420€pour l'année 2016.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOILEAU, M. CLOUAIRE, M. DE CEGLIÉ

DELIBERATION N° 76-(117) - ACTION SOCIALE - Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions afférentes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur la Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique :

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA).

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. COUTAZ, Mme MARTIN, M. DE CEGLIÉ, M. BACK, M. BERTRAND, Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE.

DELIBERATION N° 77-(118) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bourse du Travail - Convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère, exercice 2016.

Interventions : M. CONFESSON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(183) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et l'opérateur téléphonique Orange, pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les locaux de la Bourse du Travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la ville de Grenoble et l'opérateur téléphonique Orange,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(200) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Nouveaux tarifs de vaccination internationale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs indiqués ci-dessus, à compter du 1^{er} décembre 2016, pour les activités de vaccination internationale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(191) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Isère (CPAM)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention annexée à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(196) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Afric Impact - Secteur 6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux passée entre la ville de Grenoble et l'association Afric Impact ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(149) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Communic' Action - Secteur 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux passée entre la ville de Grenoble et l'association Communic' Action ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(157) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux entre la ville de Grenoble et l' Association Culturelle Mistral - Secteur 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux passée entre la ville de Grenoble et l'Association Culturelle Mistral, moyennant un loyer annuel de 1 398,00€TTC, lié à la pratique culturelle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 49 - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA)

DELIBERATION N° 84-(245) - DESIGNATIONS - Désignation de représentants de la ville de Grenoble : Mission Locale de Grenoble - Modification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

*** de désigner un représentant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de la Mission Locale.**

Conseil d'administration :

Titulaires

- Mme Maryvonne BOILEAU
- Mme Corinne BERNARD
- M. Pascal CLOUAIRE
- M. Guy TUSCHER
- M. Paul BRON
- M. Vincent BARBIER

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Vote séparé sur la désignation :

Pour : 42 - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01H04

ANNEXE(S)

Annexe à la délibération N°

Annexe à la délibération 126
Rendu-Acte - Marchés publics et accords cadres

Numero	Prestation	Service prescripteur	Type de marché	Intitulé	Objet détaillé	Annuaire	Code postal	Ville	Montant en € HT	Type de prix	Durée	Prévisions supplémentaires	Validité	Date de signature par la Ville	Participation de la commission d'appel d'offres	Annuel ayant été attribué	Critères de sélection particuliers	Clauses d'evaluation particulières
164F48	MAPA > 200 000	3A	FCS	Fourniture de produits laitiers Lot 01 - Desserts lactés et enveloppés	Le présent marché a pour objet de satisfaire les besoins du service Restauration en termes d'achat de produits laitiers et desserts lactés et enveloppés (autres que surgelés), nécessaires pour les repas des enfants, les personnes âgées et le personnel municipal	BIOFINESSE	31200	TOULOUSE	Seul maximum 40 000	Prix unitaires avec maximum	1 an	Sans objet	Sans objet	13/07/2016	Mme TAVEL	Sans objet	Sans objet	
15A393	MN > 200 000	SMD	Travaux	Marché de maîtrise d'œuvre création d'une école maternelle dans le bâtiment de l'ancienne école jésuite Saint Bruno	Crée opération porte sur la création d'une école de 4 classes maternelles avec un restaurant dans le bâtiment de l'ancienne école jésuite Saint Bruno	Groupement MAJORELLE TANDREU CE-REBIEUX SORAETECETAMUISINE QUANON	38000	GRENOBLE	Franches locales IC1 IC2 IC3 IC4 IC5 1200	Prix global et forfaitaire	44 semaines	Sans objet	Sans objet	05/07/2016	Mme TAVEL	Sans objet	Sans objet	
164P021	MAPA RESTREINT > 200 000	SMD	Travaux	Rénovation et extension - Ecole Restaurant Sociale Buffon - Secteur 1	L'école maternelle BUFFON, école élémentaire et les classes ont été réaménagés afin de permettre le fonctionnement de l'équipe et de multiplier la salle de motricité pour les activités de danse du quartier	Groupement MAJORELLE TANDREU CE-REBIEUX SORAETECETAMUISINE QUANON/CANOPEE	38000	GRENOBLE	1 077 000,00	Prix global et forfaitaire	30 semaines	Sans objet	Sans objet	16/03/2016	Mme TAVEL	Sans objet	Sans objet	
16F223	MAPA < 10 000 € HT	3A	FCS	Acquisition d'un véhicule d'occasion de 15 à 26 tonnes avec équipements d'occasion à installer sur le véhicule cabane. Ce véhicule aura pour fonction principal de transporter les déchets et les matériaux des marchés ainsi que le déneigement	Véhicule d'occasion de 15 à 26 tonnes avec équipements d'occasion à installer sur le véhicule cabane. Ce véhicule aura pour fonction principale de transporter les déchets et les matériaux des marchés ainsi que le déneigement	Mairie de SEYSSINS	38150	SEYSSINS	50 000,00	Prix global et forfaitaire	6 mois	Sans objet	Sans objet	12/09/2016	DCA Département Ville durable	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16T191	MAPA < 60 000 € HT	Bureau d'études - Aménagement des espaces publics	Travaux	Théâtre de Verdure - Parc Charles Eyraud	Construction d'un théâtre de plan sur d'une centaine de places environ, composé de quatre niveaux de gradins en gabrion, d'une scène et d'aménagements connexes dans la zone de la parcelle cadastrée n° 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000	DCA Département Ville durable	Sans objet	Sans objet	12/09/2016	Sans objet	Sans objet	Sans objet						
16S158	MAPA < 10 000 € HT	3A	FCS	Lavage, dégrassage nettoyage à sec et rebouches du linge	Marché de nettoyage et dégrassage des divers vêtements professionnels utilisés par les agents municipaux, ainsi que d'autres types de linge. La prestation comprendra également les travaux de rebouches.	AD VERDE	38320	EYBEUIS	Base : 36 477,24	Prix global et forfaitaire	6 semaines plus 30 jours de préparation	Sans objet	Sans objet	12/09/2016	DCA Département Ville durable	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16T218	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Ecole élémentaire - Les Trembles Installation de ventilateurs	Remplacement des ventilateurs existants par du matériel haute performance.	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	17 430,00	Prix global et forfaitaire	Du 19 octobre au 2 novembre 2016 inclus	Sans objet	Sans objet	21/09/2016	DCA Finance, Administration, Numérique	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16A219	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Ecole élémentaire - Les Trembles Installation de ventilateurs	Remplacement des ventilateurs existants par du matériel haute performance.	MOROT	38120	SAINTE-EGREVE	27 646,00	Prix global et forfaitaire	Du 19 octobre au 2 novembre 2016 inclus	Sans objet	Sans objet	21/09/2016	DCA Ville Emancipation	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16P015	MAPA < 90 000 € HT	Département Ville Emancipation	Comité technique	Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école maternelle de 4 classes et un restaurant - Mission de conseil technique 97 lots Biomat 3000 Grenoble	Ci. annu. du marché	APAVE	38413	ECHEROLLES CEDEX	TF 10 200,00 Tr. opt. 1 345,00 Tr. opt. 2 420,00 Tr. opt. 3 210,00	Prix global et forfaitaire	En fonction de la durée des travaux	Sans objet	Sans objet	13/09/2016	DCA Ville Emancipation	Sans objet	Sans objet	Sans objet

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016
 RENDU ACTE - MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

18PT284	MAPA < 90 000 € HT	Département Ville Emanicipance	Maîtrise d'œuvre	Contentement de l'étude dimensionnaire du jardin de ville mission de maîtrise d'œuvre	<p>Suite à d'importantes dégradations structurelles relevées dans la partie Nord de l'école (probablement causées par un tassement différentiel qui s'est déclaré après la construction du parking PHALOPPELLE), le bureau d'études SALIER a réalisé en 2012, pour le compte de la ville de Grenoble, un diagnostic structurel, une analyse des déformations et a proposé une série de recommandations pour la maîtrise d'ouvrage, sans aucune approche financière détaillée. Son diagnostic a été accompagné au préalable des diagnostics suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Diagnostic amarré via www.travis.fr et par CQM en novembre 2013 <input type="checkbox"/> P.L.V. effectué de la partie nord de l'édifice réalisé par CEMAP en 2013 <input type="checkbox"/> Rapport effectué par KAENA Messier DS du 04/10/2013 <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic réalisé par le CONSEIL de la Ville de Grenoble en 2015 <p>Sur la base des diagnostics réalisés et transmis préalablement, le bureau d'études aura en charge la réalisation de l'étude relative à la mise en œuvre de mesures conservatoires de stabilité de la partie Nord de l'école élémentaire Jardin de ville.</p>	VESSIERE	30000	GRENOBLE	24 000,00	Prix global et forfaitaire	12 semaines	Sans objet	Sans objet	Sans objet	18/09/2016	Sans objet	DCA Ville Emanicipance	Sans objet	Sans objet	Sans objet
---------	--------------------	--------------------------------------	---------------------	---	--	----------	-------	----------	-----------	----------------------------	-------------	------------	------------	------------	------------	------------	---------------------------	------------	------------	------------

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016
RENDU ACTE - AVENANTS

Numéro	Services prescripteur	Numéro de l'avenant	Intitulé du marché initial	Objet du marché initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Attributaire	Montant du marché initial en € HT	Modification du montant du marché initial en € HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
15A207	3A	1	Achat de séjours avec nuitées à Echarrière	Dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées des établissements scolaires grenoblois, les organismes spécialisés dans la réalisation des sorties occasionnelles avec nuitées organisent des séjours dans leurs centres durant l'année scolaire. Le titulaire du marché organise et assure en concertation avec les enseignants, l'accueil, l'hébergement, la restauration et l'animation des classes natures de deux classes élémentaires publiques de Grenoble	La SARL BOIS DE LUNE a décidé de résoudre la convention d'occupation des locaux du centre d'Echarrière à Autrans. Cet avenant a pour objet d'assurer la continuité de la prestation dans l'attente d'une prochaine mise en concurrence. La SARL BOIS DE LUNE accueillera les classes grenobloises dans son centre Précolet à Méaudre pour les séjours de l'automne 2016 jusqu'à la fin de la validité du marché, soit jusqu'au 31 décembre 2016	SARL BOIS DE LUNE 38112 MEAUDRE	205 000 euros	Sans objet	Sans objet	08/09/2016
15A316	Travaux Bâtiments	1	Maison du Tourisme - Agencement, Alarme, Chauffage, Régulation	Le présent marché a pour objet la restitution complète du rez-de-chaussée de la Maison du Tourisme, avec la mise en valeur de la boutique de l'Office du Tourisme, la réorganisation de la partie administrative en "back office" et les aménagements nécessaires à l'installation de la Maison de la Montagne dans la partie ouest du hall	Cet avenant correspond aux travaux supplémentaires pour le lot régulation (qui n'ont pas été évalués en cours de la consultation), relatifs aux équipements électriques : salle de l'armoire, nombre et caractéristiques des disjoncteurs, section des câbles, ajout d'un sectionneur et d'un répartiteur	MOROT 38120 SAINT EGREVE	62 824,00	6 917,56	Sans objet	08/09/2016
14A050	Mission Ville de Demain	1	Assistance à la programmation des travaux et à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage copropriétés 60/120 et 130/170 Allèquin	Cf. intitulé du marché	Modification de la répartition des honoraires des membres du groupement afin de tenir compte de l'exécution réelle des prestations	ATELIER D'ARCHITECTURE B. PARRIS 38200 VIENNE	206 840,00	Sans objet	Sans objet	12/09/2016
13P223	Direction de l'immobilier Municipal Service Maîtrise d'ouvrage	1	Construction d'un nouveau centre sportif quartier Villeneuve Etudes géotechniques de projet	Cf. intitulé du marché	La nouvelle réglementation de conception et dimensionnement des structures implique désormais l'application des eurocodes 8. Cela a conduit au redimensionnement des plans fondations par le maître d'œuvre. Cela implique de réaliser un nouveau plan d'implantation des colonnes balastées et de recalculer le tassement sous les semelles de fondations dont les dimensions et implantations ont évolué.	EGSOIL 38610 GIERES	50 000 € maximum	Sans objet	Modification du bondeau de prix unitaire	28/09/2016
18T128 (Marché subséquent à l'accord-cadre 14A178)	Direction de l'immobilier Municipal Service Travaux Bâtiment	1	Groupe scolaire Sidi Brahim Augmentation de la capacité d'accueil - Lot 6 Electricité	Cf. intitulé du marché	Installation de prises pour vidéo projecteur à la demande des utilisateurs Mise en place d'une coupure générale électrique à la demande de la commission communale de Sécurité	SPZE 38320 EYBENS	40892,35	1 210,63 (Augmentation)	Sans objet	04/09/2016
15T129 (Marché subséquent à l'accord-cadre 14A177)	Direction de l'immobilier Municipal Service Travaux Bâtiment	2	Ecole primaire Jules Ferry - Endoctrinement des escaliers et création de classe - Lot 4 Menuiserie bois	Mise en sécurité des cages d'escaliers des niveaux 47 et 47 bis afin de permettre l'accueil de 2 nouvelles classes de 47 (une classe maternelle et une classe élémentaire)	Modification des dimensions des portes des appartements de fonction choisie pour simplifier les interventions en menuiserie. Amélioration des performances de la trappe installée dans la cage d'escalier (à la demande du bureau de contrôle). La mise en place d'une trappe supplémentaire sur la caisson de l'amplificateur de télévision.	DECO 38 38100 GRENOBLE	Base : 29 937,16 TC : 17 151,39	1 348,00 (Augmentation de la TC)	Sans objet	04/09/2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016
RENDU ACTE - AVENANTS

15T130 (Marché subsequent à l'accord- cadre 14A179)	Direction de l'immobilier Municipal Service Travaux Bâtiment	1	Ecole primaire Jules Ferry - Endossement des escaliers et création de classe Lot 6 - Electricité	Mise en sécurité des cages d'escaliers des montées 47 et 47 ter afin de permettre l'accueil de 2 nouvelles classes au 47 (une classe maternelle et une classe élémentaire)	Reprise des circuits électriques pour mise en place de l'amplificateur d'antenne de télévision dans un caisson coupe-feu	SPIE SUD EST 38130 ECHIROLLES	Base : 32 157,61 TC : 21 636,75	262,28 (Augmentation de la TC)	Sans objet	28/07/2016
15T310 (Marché subsequent à l'accord- cadre 14A182)	Direction de l'immobilier Municipal Service Travaux Bâtiment	1	Maison du Tourisme - Aménagement du hall et mise en conformité - Lot 5 - Serrurerie métallerie	Cf. intitulé du marché	Le présent avenant concerne - la mise en place d'un cylindre de chantier sur une porte existante (les copies des clés existantes se sont avérées trop onéreuses) - des interventions supplémentaires au droit d'un caisson réalisé à proximité de la porte automatique, dans le cadre du remplacement du faux-plafond (ces travaux se sont avérés nécessaires suite à la démolition, pour la tenue du faux-plafond et l'accès au mécanisme de la porte automatique). - la réalisation d'une tôle d'habillage au droit de la porte automatique (amélioration esthétique qui s'est avérée nécessaire suite à la démolition de l'existant). - le remplacement de la porte d'accès du personnel (non prévu initialement) dont la largeur des ouvrants n'était pas conforme (la remarque faite à cette nécessité de conformité a été formulée en cours de chantier par le bureau de contrôle).	SEREL 38113 VEUREY	Base : 57 035,00 PS1 : 5939,00 PS2 : 1164,00	5926,00 (Augmentation)	Sans objet	20/07/2016
15T310 (Marché subsequent à l'accord- cadre 14A182)	Direction de l'immobilier Municipal Service Travaux Bâtiment	2	Maison du Tourisme - Aménagement du hall et mise en conformité - Lot 5 Serrurerie métallerie	Cf. intitulé du marché	Mise en place d'une porte double vantail au droit de l'entrée car la porte a été endommagée par effraction durant les travaux.	SEREL 38113 VEUREY	Base : 57 035,00 PS1 : 5939,00 PS2 : 1164,00	1485,00 (Augmentation)	Sans objet	28/09/2016
16T055	Direction de l'immobilier Municipal Service Travaux Bâtiment	1	Local Espaces verts Le Corbusier - 2 rue Henri Le Corbusier 38320 Eybens - Augmentation de la capacité d'accueil Lot 6 - Electricité	Cf. intitulé du marché	La demande de raccordement pour l'alimentation de la construction nécessite la constitution d'un dossier "Consulte".	SPIE SUD EST 38130 ECHIROLLES	25 439,99	440,36 (Augmentation)	Sans objet	22/09/2016
16T057	Direction de l'immobilier Municipal Service Travaux Bâtiment	1	Local Espaces verts Le Corbusier - 2 rue Henri Le Corbusier 38320 Eybens - Augmentation de la capacité d'accueil Lot 9 - Sanitaire Ventilation	Cf. intitulé du marché	Il a été jugé nécessaire par le Maître d'ouvrage délégué et Maître d'œuvre de remplacer le meuble évier existant en mauvais état	RUBINO 38100 GRENOBLE	13 335,15	477,00 (Augmentation)	Sans objet	05/09/2016

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

16-1558	Arrêté (05/09/2016)	Me STEINMETZ	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par M. BELDJENNA devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation de la décision du 1/04/2016, opposant un refus de prise en charge de la recharge du 12/05/2015 suite à son accident de service du 6/12/2006.	
16-1773	Arrêté (10/10/2016)	Selarl LIGAS-RAYMOND ET PETIT	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par Mme HARBOUCHE aux fins de déterminer le préjudice corporel causé par sa chute survenue le 29/12/2013 dans une bouche d'égout située rue Joseph Rey.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS :

	Lettre (01/08/2016)	Conseil départemental de l'Isère	Réalisation d'une plaque en hommage aux victimes des rafles du 26 août 1942.	1 692 €
	Lettre (18/08/2016)	Ministère de la Défense	Réalisation d'une plaque en hommage aux victimes des rafles du 26 août 1942.	1 700 €
16-1631	Arrêté (09/09/2016)	Région Auvergne Rhône-Alpes	La Ville est autorisée à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Région pour la tenue de l'édition 2016 des rencontres du cinéma de Montagne qui auront lieu du 15 au 19 novembre au Palais des Sports.	

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant au bail dérogatoire du 19/08/2008 (18/08/2016)	HANDWEAR DISTRIBUTION 25 avenue de Constantine Grenoble	Le bail du 1/08/2010 est résilié avec effet au 31/08/2016.	
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (08/07/2016)	CEA 17 rue des Martyrs Grenoble	Extension de la plateforme Floxal existante n°4114 - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation : 0 €
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Flaubert (03/10/2016)	Grenoble Habitat 44 avenue Marcellin Berthelot Grenoble	Projet de construction de Grenoble Habitat d'un ensemble immobilier de 150 logements et surfaces commerciales sur un terrain localisé au 73-77 cours de la Libération. Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Flaubert.	Montant de la participation : 670 715,40 €

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

16-1613	Arrêté (29/08/2016)	M. et Mme SURIANO Joseph et Elisabeth	Cimetière Saint Roch - Titre n° 256 - Nouvelle concession du 12/07/2016 au 11/07/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1614	Arrêté (24/08/2016)	Les enfants de M. et Mme LASTELLA Cataldo et Filomena	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 317 - Renouvellement de concession du 19/08/2014 au 18/08/2029.	Redevance : 276 €

16-1615	Arrêté (24/08/2016)	Les enfants de Mme RIVOIRA Geneviève	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 318 - Renouvellement de concession du 20/03/2015 au 19/03/2030.	Redevance : 588 €
16-1617	Arrêté (24/08/2016)	M. et Mme STRIPPOLI Giovanni et Rita	Cimetière Saint Roch - Titre n° 319 - Nouvelle concession du 24/08/2016 au 23/08/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1618	Arrêté (25/08/2016)	M. DROUOT Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n° 320 - Nouvelle concession du 25/08/2016 au 24/08/2046.	Redevance : 657 €
16-1620	Arrêté (25/08/2016)	Les enfants de M. PULEO Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 321 - Renouvellement de concession du 8/08/2013 au 7/08/2028.	Redevance : 294 €
16-1621	Arrêté (25/08/2016)	Mme GABORIT Yvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 322 - Nouvelle concession du 25/08/2016 au 24/08/2046.	Redevance : 763 €
16-1622	Arrêté (25/08/2016)	Les enfants de Mme ANDRE Eugénie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 323 - Renouvellement de concession du 6/05/2016 au 5/05/2031.	Redevance : 294€
16-1623	Arrêté (26/08/2016)	M. NADEAU Guy	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 324 - Renouvellement de concession du 26/08/2016 au 25/08/2046.	Redevance : 589,35 €
16-1658	Arrêté (07/09/2016)	M. et Mme Christian GARNIER	Cimetière Grand Sablon - Titre n°341 - Nouvelle Concession du 07/09/2016 au 6/09/20131.	Redevance : 294 €
16-1659	Arrêté (06/09/2016)	Mme MADRANGES Simone	Cimetière Saint Roch - Titre n°340 - Renouvellement de deux concessions du 09/09/2016 au 08/09/2031.	Redevance : 588 €
16-1661	Arrêté (06/09/2016)	Mme GALMICHE Marguerite	Cimetière Grand Sablon - Titre n°339 - Renouvellement de concession du 02/01/2016 au 01/01/2031.	Redevance : 294 €
16-1662	Arrêté (06/09/2016)	Mme PONCET Bernadette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°338 - Nouvelle Concession du 06/09/2016 au 05/09/2031.	Redevance : 294 €
16-1664	Arrêté (05/09/2016)	Mme DHERBÉY Marie-Thérèse	Cimetière Saint Roch - Titre n°337 - Renouvellement de concession du 28/08/2016 au 27/08/2031.	Redevance : 294 €
16-1665	Arrêté (05/09/2016)	M. VACCA Daniel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°336 - Acquisition de deux concessions du 05/09/2016 au 04/09/2046.	Redevance : 2 268 €
16-1734	Arrêté (05/09/2016)	Mme DEDIEU Odette	Cimetière Saint Roch - Titre n°335 - Renouvellement de deux concessions du 05/08/2014 au 04/08/2029.	Redevance : 588 €
16-1721	Arrêté (29/08/2016)	Mme RAVONJARISOA Elise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°325 - Nouvelle Concession du 29/08/2016 au 28/08/2046.	Redevance : 763 €
16-1722	Arrêté (29/08/2016)	M. VELDA Georges	Cimetière Grand Sablon - Titre n°326 - Renouvellement de concession du 05/09/2016 au 04/09/2031.	Redevance : 294 €
16-1724	Arrêté (31/08/2016)	Mme DELFORNO Françoise	Cimetière Saint Roch - Titre n°327 - Renouvellement de concession du 3/05/2014 au 2/05/2029.	Redevance : 294 €
16-1725	Arrêté (31/08/2016)	M. et Mme MONNERET Jean et Annick	Cimetière Saint Roch - Titre n°328 - Renouvellement de concession du 08/11/2013 au 07/11/2028.	Redevance : 294 €
16-1727	Arrêté	Mme CHOQUET Benedetta	Cimetière Grand Sablon - Titre n°329 - Nouvelle Concession du	Redevance : 1 134 €

	(01/09/2016)			01/09/2016 au 31/08/2066.		
16-1728	Arrêté (01/09/2016)	M. et Mme PASQUALINO Rocco et Olga		Cimetière Grand Sablon - Titre n°330 - Nouvelle Concession du 01/09/2016 au 31/08/2066.		Redevance : 1 134 €
16-1729	Arrêté (01/09/2016)	Mme JAY Karine		Cimetière Saint Roch - Titre n°331 - Renouvellement de concession du 19/04/2013 au 18/04/2028.		Redevance : 294 €
16-1730	Arrêté (02/09/2016)	Mme REGALDO Judith		Cimetière Grand Sablon - Titre n°332 - Nouvelle Concession du 02/09/2016 au 01/09/2031.		Redevance : 377 €
16-1731	Arrêté (02/09/2016)	M. et Mme BILLAUD Jean et Danielle		Cimetière Saint Roch - Titre n°333 - Renouvellement de concession du 26/09/2016 au 25/09/2031.		Redevance : 294 €
16-1733	Arrêté (05/09/2016)	Mme ROSELLI Jeanne		Cimetière Saint Roch - Titre n°334 - Nouvelle Concession du 05/09/2016 au 04/09/2046.		Redevance : 657 €
16-1735	Arrêté (07/09/2016)	Les Héritiers de Madame DELDON Marie		Cimetière Saint Roch - Titre n°342 - Renouvellement de concession du 04/11/2016 au 03/11/2046.		Redevance : 657 €
16-1736	Arrêté (07/09/2016)	M. BOURGEOIS Jean-Marie		Cimetière Grand Sablon - Titre n°343 - Nouvelle Concession du 07/09/2016 au 06/09/2046.		Redevance : 763 €
16-1737	Arrêté (07/09/2016)	Mme MODESTE Nathalie		Cimetière Saint Roch - Titre n°344 - Renouvellement de deux concessions du 07/09/2016 au 06/09/2066.		Redevance : 2 268 €
16-1738	Arrêté (07/09/2016)	M. et Mme COMBIER Jean- Jacques et Monique		Cimetière Saint Roch - Titre n°345 - Nouvelle Concession du 07/09/2016 au 06/09/2066.		Redevance : 1 134 €
16-1739	Arrêté (07/09/2016)	M. DUCLOT Laurent et Mme KALUZNY Véronique		Cimetière Saint Roch - Titre n°346 - Nouvelle Concession du 07/09/2016 au 06/09/2031.		Redevance : 294 €
16-1740	Arrêté (07/09/2016)	M. RIOUX Jean-Paul		Cimetière Grand Sablon - Titre n°347 - Renouvellement de concession du 15/11/2019 au 14/11/2034.		Redevance : 294 €
16-1741	Arrêté (09/09/2016)	Mme MASSON-DELAITRE Georgette		Cimetière Grand Sablon - Titre n°348 - Renouvellement de concession du 23/02/2015 au 22/02/2030.		Redevance : 294 €
16-1742	Arrêté (09/09/2016)	M. et Mme ROMERO Emile et Solange		Cimetière Grand Sablon - Titre n°349 - Renouvellement de concession du 23/07/2016 au 22/07/2031.		Redevance : 294 €
16-1743	Arrêté (09/09/2016)	Mme DEBIOSSAT Raymonde		Cimetière Grand Sablon - Titre n°350 - Renouvellement de concession du 27/06/2016 au 26/06/2031.		Redevance : 294 €
16-1744	Arrêté (12/09/2016)	M. et Mme CAMPS Jacky et Nicole		Cimetière Grand Sablon - Titre n°351 - Renouvellement de concession du 11/04/2017 au 10/04/2032.		Redevance : 294 €
16-1745	Arrêté (12/09/2016)	M. LUSSI Eric		Cimetière Saint Roch - Titre n°352 - Nouvelles Concessions du 12/09/2016 au 11/09/2066.		Redevance : 2 268 €
16-1746	Arrêté (15/09/2016)	Mme LHUAIRE Odette		Cimetière Grand Sablon - Titre n°357 - Renouvellement de concession du 23/11/2016 au 22/11/2046.		Redevance : 657 €
16-1747	Arrêté (15/09/2016)	M. et Mme REBOUL Henri et Eveline		Cimetière Grand Sablon - Titre n°358 - Renouvellement de concession du 08/11/2016 au 07/11/2031.		Redevance : 294 €

16-1749	Arrêté (15/09/2016)	Mme ROSELLI Vincenza	Cimetière Saint Roch -Titre n°359 - Renouvellement de concession du 09/07/2016 au 08/07/2031.	Redevance : 294 €
16-1751	Arrêté (15/09/2016)	Mme DESCHAMPS Lucie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°360 - Nouvelle Concession du 15/09/2016 au 14/09/2046.	Redevance : 657 €
16-1753	Arrêté (15/09/2016)	Mme SALGUEIRO Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°361 - Nouvelle Concession du 19/09/2016 au 18/09/2066.	Redevance : 1 134 €

	Tarifs HT 2016	Tarifs TTC 2016
Emplacements sous tente (square Docteur Martin)		
Espace sous tente 210 m ²	21 768 €	26 122 €
Espace sous tente 100 m ²	10 365 €	12 428 €
Espace sous tente 70m ²	7 256 €	8 707 €
Espace sous tente 30m ²	3 109 €	3 731 €
Espace sous tente 20m ²	2 073 €	2 488 €
Tarif au m ² sur la période	104 €	125 €
Chalet (square Docteur Martin)		
Chalet 6m x 2,2	5 800 €	6 960 €
Services optionnels		
Supplément électrique	100 €	120 €

Annexe à la délibération N° 32

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Finances, Administration et Numérique	Finances	Gestion financière et analyse	Rédacteur Temps Non Complet 50%	Adjoint administratif Temps complet 100%
Finances, Administration et Numérique	Finances	Pilotage Budgétaire et Programmation	Rédacteur	Adjoint Administratif
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Assistant d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Ingénieur Temps Non Complet 50%	Professeur d'enseignement artistique Temps Non Complet 25%
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Ingénieur Temps Non Complet 50%	Ingénieur Temps Non Complet 75%
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Professeur d'enseignement artistique Temps Non Complet 63%	Professeur d'enseignement artistique Temps Non Complet 18,75%

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2016

59-(162). AFFAIRES CULTURELLES : Soutien aux opérateurs culturels - Conventions financières et avenant - exercice budgétaire 2016 - Subvention d'investissement d'un montant de 35 000 € à l'association "Musiques Créatives du Sud- Alma Musique".

M. Eric PIOLLE expose,

Mesdames, Messieurs,

La municipalité a pris l'engagement de donner de la transparence et de la lisibilité à ses politiques publiques pour permettre aux acteurs de s'inscrire dans une dynamique qui veut concerner toutes les formes culturelles et artistiques ainsi que tous les publics.

Pour cela, elle soutient les acteurs culturels en apportant :

- des aides financières (aide au projet) :

- Attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 3 000 € à l'association « Compagnie Pascoli » afin d'accompagner au mieux son évolution.
- Attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 25 000 € à « L'Espace 600 ». La ville de Grenoble, en dialogue et les autres partenaires publics de l'association, encourage celle-ci à refonder son projet et son organisation. En accord avec les membres du conseil d'administration de « L'Espace 600 », la subvention qu'il est proposé d'attribuer revêt un caractère exceptionnel.

Réunis au sein d'une même convention 2015-2017, les partenaires publics seront attentifs à l'évolution de la structure et à la mise en place d'une évaluation au printemps 2017.

Opérateur culturel	Montant	Soutien au titre de :	Observations
Compagnie PASCOLI	3 000 €	Aide complémentaire au programme d'activité 2016	CM du 18.07.2016 subvention de 3 000 €
ESPACE 600	25 000 €	Aide complémentaire au programme d'activité 2016	Avenant n° 3 à la convention d'objectifs CM 23.02.2015

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé autre que SEM, fonction 33 action culturelle.

Il est proposé une subvention d'investissement d'un montant de 35 000 € à l'association « Musiques Créatives du Sud-Alma Musique » pour soutenir son projet d'aménagement du Théâtre Sainte Marie d'en Bas. Dans ce cadre, un avenant à la convention d'objectifs et de moyens est joint en annexe.

Cette subvention est inscrite au budget de la Ville, chapitre 20, nature 20422 Subvention d'équipement aux personnes de droit privé, fonction 33 Action culturelle.

- des contributions volontaires en nature (loyer) :

Conformément à la réglementation en vigueur, les prestations en nature doivent faire l'objet d'une publication dans les comptes annuels de l'association. Aussi, la ville de Grenoble est amenée à conclure des conventions avec les opérateurs dont le soutien de la Ville est supérieur à 23 000 €.

Il vous est donc proposé des conventions et avenant joints en annexe dont les financements sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Opérateur culturel	Montant	Soutien au titre de :	Observations
--------------------	---------	-----------------------	--------------

Centre National d'Art Contemporain-le Magasin	195 855,65 €	Contributions volontaires en nature (loyer)	Convention
En Scène et Ailleurs	43 457,96 €	Contributions volontaires en nature (loyer)	Convention
EPCC Maison de la Culture MC2	42 658,51 €	Contributions volontaires en nature (loyer) pour les ateliers et stockage : rue Louis Lachenal, les Trembles et rue Jacquard	Convention
Association le 102	40 565,83 €	Contributions volontaires en nature (loyer)	Convention
UTOPIA	46 578,51 €	Contributions volontaires en nature (loyer)	Convention
Musiques Créatives du Sud Alma Musiques	18 215 €	Contributions volontaires en nature (loyer)	Avenant
ABC DANSE	24 660,26 €	Contributions volontaires en nature (loyer)	Convention

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Emancipatrice du mercredi 26 octobre 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et avenant joints en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Eric PIOLLE

Affichée le :

Annexe à la délibération N° 66

Conseil Municipal du 7 Novembre 2010
Annexe 1 à la délibération 78

NOM ASSOCIATION	Rappel subventions annuelles 2015 accordées par la DEJ	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL CM Novembre
SECTEUR 1					
CS CHORIER BERRIAT	182 009 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 Projets spécifiques séjours été		1 000 372	1 372 €
MJC PARMENIER	339 444 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 Projets spécifiques séjours été		15 700 1 000	16 700 €
SECTEUR 2					
MPT SAINT LAURENT	2 41 436 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 Projets spécifiques séjours été		31 500 702	32 202 €
MJC MUTUALITE	204 753 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 Projets spécifiques séjours école activités temps		15 200 1 200	16 400 €
MJC ALLOBROGES	290 000 €	VVV - Tennis-Noël Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 Projets spécifiques séjours été		1 000 18 120 2 120	21 240 €
SECTEUR 3					
LE PLATEAU	337 049 €	VVV - été VVV - Tennis et Noël Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 Initiative Jeunesse - Fonctionnement - Correspondant Jeunesse école	7 421	2 400 2 600 9 100	19 421 €
ME BACHELARD	226 023 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 VVV - Tennis et Noël VVV - été		16 100 0 1 200	17 300 €
MJC ANATOLE FRANCE	228 340 €	Opération VVV - été 2016 VVV - Tennis et Noël Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017		1 100 2 400 15 750	19 250 €
MJC EAUX CLAIRES	291 104 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 Développement des projets artistiques Projets spécifiques séjours été Projets spécifiques temps		24 000 0 500 1 000 1 000	26 500 €
SECTEUR 4					
CLIF	189 009 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 Projets spécifiques séjours été		19 600 1 044	20 644 €
MJC Lucie AUBRAC	260 439 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 Projets spécifiques séjours été		13 100 1 120	14 220 €
Centre de Loisirs ACL	394 763 €	Subvention liée à la fréquentation Projets spécifiques séjours été	11 700	3 300	15 000 €
ME CLOD D'OR	286 007 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 Projets spécifiques séjours été		14 700 1 100	15 800 €
SECTEUR 5					
AUEAC BAJATIÈRE	262 923 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 VVV - été Projets spécifiques séjours été		24 000 1 516 0 512	26 028 €
MJC MAISON POUX TOUS ABBAYE	152 283 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 Fonctionnement équipement - rallye jeu activité 2015 VVV - Tennis et Noël	0 000	19 600 1 000	20 600 €
INFANTINE	00 055 €	Projets spécifiques séjours été Activités sociales périscolaires janvier à juin 2016		012 7 000	7 012 €
ME TEISSIERE	301 423 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 VVV - été Projets spécifiques séjours été		9 100 1 037 1 120	11 257 €
SECTEUR 6					
ME FREMOL	359 309 €	Projets spécifiques séjours été Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017		4 700 0 404	5 104 €
MJC FREMOL	301 470 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 VVV - été		2 300 3 500	5 800 €
LA CORDEE	311 026 €	Ateliers éducatifs périscolaires - 2016-2017 Fonctionnement équipement - randonnée découverte Faire des activités scolaires - séjours 2016 VVV - été	7 000 10 000	0 400 1 200	17 600 €
ASSOCIATIONS JEUNESSE ET AUTRES ASSOCIATIONS					
CAP BERRIAT	263 000 €	Initiative Jeunesse - école intervention de fonctionnement	11 255		11 255 €
LAJH	0 €	Initiative Jeunesse - Projets regard croisé		1 000	1 000 €
AFRIC-IMPACT	4 032 €	Projets spécifiques séjours été (BATELA VI)		1 050	1 050 €
BNJ BANG DALLERS	4 000 €	Initiative Jeunesse - Projets		2 000	2 000 €
CEP	20 000 €	Ateliers éducatifs		2 000	2 000 €
FCNIQUER GRENIBLOIS	4 000 €	Ateliers éducatifs		11 000	15 000 €
ESPACE 600	2 300 €	Ateliers éducatifs		0 000	0 000 €
Collectif des usagers de la Bibliothèque	50 000 €	Initiative Jeunesse - Fonctionnement	2 500		2 500 €
La 3110	5 000 €	Initiative Jeunesse - Fonctionnement	5 000		5 000 €
OSMOSIS	0 000 €	Ateliers éducatifs		0 000	0 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	12 000 €	Ateliers éducatifs		4 000	4 000 €
UNIS CITE	22 000 €	Initiative Jeunesse - Projets subvention		4 000	4 000 €
HISTOIRE DE ...	0 €	Séjour de 10000 personnes des Jeux Olympiques de Créteil		4 000	4 000 €
KIAP	15 000 €	Initiative Jeunesse - Fonctionnement	0 000	2 500	2 500 €
MAISON DES JEUX	40 071 €	Ateliers éducatifs Initiative Jeunesse et Autres - Accompagnement des parents Association Bénévoles et Auteurs - subvention équipement	5 400 5 000	501	10 901 €
TOTAL			101 574	402 499	504 073

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2016**

CONVENTION GÉNÉRALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS							
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention fonctionnement 2015	Objet de la subvention proposée	Subvention 2016		
					fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 Convention d'objectifs et de moyens	Nautic Club Alp' 38 Grenoble Echirolles Meylan Université - NC ALP'38	délibération du 7 novembre 2016	18 000 €	Open des Alpes	19 800 €	0 €	6 000 €
Total							6 000 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention de fonctionnement en 2015	Objet de la subvention proposée	Subvention 2016		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	21-janv-16	31-déc-2016	24 800 €	Courir à Grenoble - les 10 km et la Grenobloise	22 320 €	0 €	10 000 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
3 avenant financier	Aviron Grenoblois	13-janv-16	31-déc-2016	107 203 €	Isère EDF Trophy	115 608 €	0 €	8 000 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
3 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	11-janv-16	31-déc-2016	77 490 €	Grenoble Ekiden	72 421 €	0 €	22 000 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
3 avenant financier	Grenoble Basket 38 GB 38	19-janv-16	31-déc-2016	61 000 €	Labellisation Ecole française de mini-basket	54 900 €	1 146 €	2 100 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
3 avenant financier	GUC Athlétisme	08-janv-16	31-déc-2016	35 200 €	Championnats nationaux interclubs jeunes	35 200 €	1 928 €	10 000 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
3 avenant financier	GUC Grenoble Ski	27-janv-16	31-déc-2016	27 500 €	Biathlon d'Automne	13 750 €	4 087 €	2 500 €
		délibération 75-C021 du 21 décembre 2015						
Total								54 600 €
Total Général								60 600 €

76-(117). **ACTION SOCIALE** : Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

M. Alain DENOYELLE expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations. Il convient donc de formaliser le soutien de la Ville au titre de l'année 2016, par des avenants financiers.

Association	Libellé de la Subvention	Montant
ADATE	Médiation Interculturelle dans 3 MDH – 2016 <i>Redéploiement Budget DAT</i>	2 000,00 €
AUESC Bajatière	Premiers Secours – 2016 <i>Redéploiement Budget DAT</i>	2 000,00 €
La Bifurk	Festival des Bifurkations – 2016 <i>Redéploiement Budget DAT</i>	1 200,00 €
MJC MPT Abbaye Jouhaux	Soutien Pédagogique au projet Escalange – 2016 <i>Redéploiement Budget DAT</i>	600,00 €
MJC MPT Abbaye Jouhaux	Valorisation de la Participation des Bénévoles de l'ASL et du LEFOP - 2016 <i>Redéploiement Budget DAT</i>	350,00 €
MJC MPT Abbaye Jouhaux	Dotation d'Outils Pédagogiques pour les ASL - 2016 <i>Redéploiement Budget DAT</i>	1 600,00 €
ODTI	Réalisation d'un guide citoyens Etrangers - 2016	2 500,00 €
ODTI	Mise en Place d'Ateliers de Français Langue d'Insertion Professionnelle - 2016	2 000,00 €
Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	Trail urbain de la Villeneuve - 2016 <i>Redéploiement Budget DAT</i>	2 000,00 €

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement est engagée, afin que la ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 25 octobre 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions afférentes ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le :

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Alain DENOYELLE

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2016

79-(200). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Nouveaux tarifs de vaccination internationale

Mme Mondane JACTAT expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 septembre 2013, complétée par celle du 21 Décembre 2015 sur l'encéphalite japonaise, le Conseil municipal adoptait la dernière évolution tarifaire de la vaccination internationale (à titre indicatif, principaux vaccins internationaux : fièvre jaune, typhoïde, hépatite A, méningite A+C+Y+W135, rage, encéphalite japonaise ...). Par délibération du 18 juillet 2016, une première actualisation des tarifs est intervenue.

Il convient aujourd'hui d'adapter la présentation des tarifs à l'organisation et aux règles de la régie d'encaissement des prix.

L'évolution proposée tient compte des éléments suivants :

- Un ajustement pour le tarif de l'acte vaccinal au regard de l'évolution des coûts depuis 2013 et des coûts réels de fonctionnement de l'activité vaccination internationale
- Un alignement avec les tarifs de vaccination, de consultation et de duplicatas pratiqués dans les deux autres centres de vaccination internationale de l'Agglomération
- L'application du prix d'achat du vaccin, en fonction des prix obtenus lors des marchés issus des consultations
- L'introduction d'une tarification sociale pour les personnes bénéficiaires de la PUMa (protection universelle maladie), CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et de l'AME (aide médicale de l'État).

La ville de Grenoble revend les vaccins à prix TTC coûtant avec un acte vaccinal de 10 € pour les bénéficiaires de la PUMa, CMU-C et AME et d'un montant de 23 € pour les autres usagers. L'ensemble des tarifs fera l'objet d'un affichage consultable en salle d'attente et en salle de vaccination.

Le tarif de vaccination internationale est constitué de la manière suivante : acte de vaccination à 23 euros auquel il convient d'ajouter le prix TTC de chaque vaccin, arrondi à l'euro supérieur.

Il est proposé également une tarification sociale de l'acte de vaccination à 10 euros pour les bénéficiaires de la PUMa, CMU-C et AME.

Il est précisé que les renseignements/conseils dispensés par les infirmières ne sont pas payants.

Il est proposé que cette nouvelle tarification soit applicable au 1^{er}-décembre 2016.

Nouvelle tarification à compter du 1^{er} décembre 2016 :

Prestation du centre de vaccination internationale	Tout public (sauf bénéficiaires PUMa, CMU-C, AME)	Bénéficiaires de la PUMa, CMU-C, AME	Modalités
Acte vaccinal + fourniture de vaccin (s)	23€ + prix TTC de chaque vaccin(s) défini par le marché d'achat des vaccins, arrondi à l'euro supérieur	10€ + prix TTC de chaque vaccin (s) défini par le marché d'achat des vaccins, arrondi à l'euro supérieur	
Acte vaccinal seul	23 €	10 €	Vaccin fourni par l'utilisateur
Consultation du voyageur			Avant ou après le voyage, entretien/bilan avec le médecin, sans acte vaccinal
Consultation avec contre-indications			En cas d'impossibilité de recevoir un vaccin en raison de contre-indications médicales, délivrance d'un certificat de contre-indication à la vaccination permettant de voyager
Duplicata de certificat de vaccination fièvre jaune	10€		

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 25 octobre 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs indiqués ci-dessus, à compter du 1^{er} décembre 2016, pour les activités de vaccination internationale.